

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers élus :

15

Séance du 17 novembre 2014 (9ème séance)

Conseillers en fonction :

15

Conseillers présents :

11

Sous la présidence de Mme Christiane MALLICK, Maire .

Sont présents : MM. et Mmes Patrick ALLARD, Laurent WAGNER, Aurore GUILBAUD, Germain JAMING, Patrick HAGER, Christelle SCALEGNO-MULLER, Pascal HAMMAN, Patrice NAGEL, Jean-Marc VERGNE et Yvan BECKER.

Absents excusés : MM. Michel GREFF, Laurent SLAVIK, Daniel HEIN et Francis SCHLUCK.

DATE DE CONVOCATION : 7 novembre 2014

POINT 1 - TARIFS COMMUNAUX 2015

Le Conseil Municipal, dans le cadre des dispositions fiscales applicables en 2014 aux tarifs des services publics, décide à l'unanimité :

- de fixer en 2015, dans chaque catégorie de service, les tarifs suivants :

A. SERVICES GENERAUX : + 1 %

1° Concession de tombe dans le cimetière communal :

Concession de 15 ans :

* tombe simple	70.28 €
* tombe double	140.93 €
* alvéole de columbarium	858.24 €

Concession de 30 ans :

* tombe simple	112.48 €
* tombe double	224.77 €
*alvéole de columbarium	1 710.29 €

Concession de 50 ans :

* tombe simple	176.43 €
* tombe double	353.05 €

Droit d'épandage des cendres :

* droit unique	104.68 €
----------------	----------

2° Taxe d'aménagement de tombe du cimetière communal :

* tombe simple	274.59 €
* tombe double	549.37 €

3° Droit de place :

- * stand, par jour de stationnement 29.39 €
- * manège, par jour de stationnement 58.68 €

4° Loyer des garages communaux : 22.25 €

5° Forfait annuel d'entretien des locaux communs
des logements communaux :

En raison de la prestation d'entretien effectuée par
une société extérieure, le forfait annuel passe à 720.00 €

B. SERVICE DE L'EAU : + 1 %

Le Conseil Municipal décide :

- de pratiquer les tarifs suivants :
 - * Prix du m3 d'eau 1.25 €
 - * Redevance d'assainissement communal 0.12 €
- de fixer l'abonnement semestriel AEP pour 3 m3 à 13.13 €
- de fixer l'abonnement semestriel AEP pour les autres débits à 18.39 €
- de fixer l'abonnement à l'assainissement à 3.46 € par semestre
- de fixer la PAC (participation pour le financement de l'assainissement collectif), exigible à la date de raccordement d'une construction de logement à 1 084.12 €
- de fixer la prestation de réabonnement et d'installation de compteur à 50.50 €.

POINT 2 - COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Le Maire propose une liste de 24 contribuables à soumettre au Directeur des Services Fiscaux de la Moselle pour constituer la commission CCID.

Le Conseil Municipal donne son accord à cette proposition.

POINT 3 - INDEMNITE DE CONSEIL DU TRESORIER

Le Conseil Municipal,

. Vu l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, départements et régions,

. Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

. Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

- décide, par 10 voix pour et 1 contre, d'allouer l'indemnité de conseil au taux plein, soit un montant de 396.46 € à M. Serge KAWKA, Receveur municipal depuis le 1^{er} janvier 2011.

POINT 4 - CHEMIN VICINAL VERS ROUHLING - REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

Suite à la délibération du 21 octobre 2013 concernant la décision de lever l'interdiction de circuler le dimanche et les jours fériés sur le chemin de Rouhling, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de confirmer cette décision et charge le Maire de prendre un arrêté pour lever cette interdiction.

POINT 5 - RECENSEMENT DE LA POPULATION - RECRUTEMENT DES AGENTS RECENSEURS

Le Maire rappelle la réalisation par l'INSEE d'un recensement en 2015. Le recensement est effectué tous les 5 ans, le dernier avait lieu en 2010.

Vu le nombre d'habitants, il est nécessaire de créer deux districts de recensement et de nommer deux agents recenseurs. Le Maire propose Mmes Danièle DERR et Marie SAPORITO. Le Conseil Municipal accepte cette proposition et autorise le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à ce sujet.

POINT 6 - ACHAT DE LOGICIELS POUR L'ECOLE

Ce point est retiré de l'ordre de jour.

POINT 7 - NOMINATION D'UN ESTIMATEUR DE DEGATS DE GIBIER

Sur proposition de M. Laurent WAGNER, Adjoint en charge de la Forêt, le Conseil Municipal décide de nommer Mlle Julie WAGNER de ROUHLING en qualité d'estimateur de dégâts de gibier rouge.

POINT 8 - DEMANDE DE SUBVENTION AMICALE DES MINEURS ET SAPEURS-POMPIERS

A l'occasion de la Sainte-Barbe fêtée avec les deux villages voisins ROUHLING et GROSBLIEDERSTROFF et organisée cette année par l'Amicale des Mineurs et l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de LIXING, le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle de 125.00 € à ces deux associations.

Le Conseil Municipal donne son accord à ce versement.

POINT 9 - DIVERS - INFORMATIONS

1) Fleurissement du village

Mme Aurore GUILBAUD, Adjoint chargée du fleurissement informe que la remise des prix du concours des maisons fleuries a eu lieu le 28 octobre 2014. La commune a récompensé par un

bon d'achat de 50.00 € les trois plus beaux fleurissements. Le jury a sélectionné 9 candidats pour le concours départemental « Je fleuris la Moselle ».

2) Présentation du site Internet

Le nouveau site Internet a été présenté au Conseil Municipal, la Commission Communication et Informatique finalise la sélection des photos et des textes afin de le mettre en ligne pour la fin de l'année.

POUR EXTRAIT CONFORME
LIXING-LES-ROUHLING, le 02/12/2014

Le Maire,

Compte-rendu exécutoire après
dépôt en Sous-préfecture le 02/12/2014
et publication ou notification le 02/12/2014